



N° 10

DISETTE : Manque de ce qui est nécessaire à la vie et, en particulier, manque de vivres, pénurie.

Avril 2015

POURQUOI ETRE EN GREVE LE JEUDI 9 AVRIL 2015 ?

La CGT, FO et Solidaires appellent les salariés, les retraités et les privés d'emploi à l'action et à la grève le jeudi 9 avril 2015.

Combattre et réduire le chômage, permettre la création d'emplois en changeant de politique économique, préserver les droits et tous les régimes sociaux, garantir et promouvoir le service public, augmenter les salaires, les retraites, les pensions et les minimas, telles sont les très nombreuses revendications portées par ce mouvement.

Depuis sa création en septembre 2011, la DISI Rhône Alpes Bourgogne n'a pas été épargnée par les suppressions de poste : 37 en 4 ans soit près de 11 % des emplois implantés à la création de cette nouvelle direction, 37 personnes qui auraient pu quitter Pôle Emploi et réduire ainsi le nombre de chômeurs.

Les CID ne sont pas épargnées. Entre les suppressions d'emploi et la gestion commune de 2 cellules par un seul cadre A, méthode ayant tendance à vouloir se généraliser, leurs missions sont mises à mal par une hiérarchie qui aimerait bien les voir disparaître, la création de l'AT N-2 poste de travail n'étant pas pour rassurer les collègues en poste.

La baisse du budget informatique à la DGFIP est conséquente : 20 % en 2013, 10 % en 2014 et 30 % en 2015. Et le déficit de l'État français continue de se creuser, preuve s'il en est que les fonctionnaires ne sont pas responsables de la crise économique qui n'a de crise que le nom pour certains. Le nombre de millionnaires en dollar en France en 2014 est de 2,2 millions (oui oui, vous ne rêvez pas) et le Produit Intérieur Brut est toujours en hausse. Il y a donc moyen d'augmenter les recettes, et donc les dépenses, en augmentant l'imposition des plus riches.

Les droits des fonctionnaires sont sans cesse remis en question et le remplacement de la RGPP (Révision Générale des Politiques Publiques) de Nicolas SARKOZY par la MAP (Modernisation de l'Action Publique) de François HOLLANDE n'a rassuré personne, la loi sur la mobilité n'ayant pas été supprimée pour autant.

Les régimes de retraite ont été réformés et nous devons travailler de plus en plus longtemps sans avoir la garantie de pouvoir toucher une retraite bien méritée à taux plein.

Le service public est attaqué de toutes parts et la fermeture d'au moins une demi journée par semaine des Centres des Finances Publiques, y compris pour ceux qui disposent d'un service d'accueil comme c'est le cas à Bourg en Bresse et Dijon, est la démonstration que le service public n'est plus depuis longtemps au service du public.

La fermeture des petites trésoreries, après les petits bureaux de poste, les écoles, les gendarmeries et les Douanes, ne va pas rapprocher et réconcilier les habitants avec leur administration.

Tous les services publics et entreprises de notre pays sont touchés par cette politique économique plus proche du monde de l'argent que de celui de l'immense majorité de la population.

Le changement espéré en 2012 n'a pas eu lieu. Et ce n'est pas avec l'ANI (Accord National Interprofessionnel), le CICE (Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi) et la fameuse loi MACRON pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, qu'il aura lieu.

Autant de raisons de ne pas s'abstenir de participer activement à cette journée de grève le jeudi 9 avril 2015.

Journal d'information des Finances Publiques - CGT Finances Publiques

✉ cgt.disi-rhone-alpes-est-bourgogne@dgfip.finances.gouv.fr

Site internet : <http://www.financespubliques.cgt.fr/691/>

UN SEUL SERVICE NOUS MANQUE ET TOUT EST ARRETE !

"Vous avez de la chance d'avoir un service Budget Logistique" C'est avec ces mots peu amènes que le Directeur a répondu à la demande, par les organisations syndicales, de la tenue d'un CTL. Quelle belle leçon de dialogue social de la part du directeur de la DISI RAEB qui a tenu le 12 mars dernier des propos très sévères à l'encontre d'un élu CGT finances Publiques en CTL concerné directement par la demande des syndicats, en confondant une instance consultative et le salon de l'agriculture.

Qui se chargera de l'entretien des plantes de monsieur le Directeur lorsqu'elles auront besoin d'être rempotées ? Les agents techniques du Budget Logistique sont indispensables à la bonne marche des services et permettent parfois de réaliser de sacrées économies à la Direction, et pas seulement en matière de botanique. Les agents ont certes des devoirs mais il est parfois bon de rappeler aussi leurs droits, et à la DISI RAEB en particulier.

Et ce ne sont pas une ou deux pauses café bien méritées qui les empêcheront de mener à bien leurs missions.

PORTABLEZ-VOUS BIEN !

François MOREL, vient d'inventer un nouveau mot qui, sans nul doute, plaira à notre chère Direction : portabuller, verbe désignant une personne qui, en réunion, qu'elles soient de famille, associative ou professionnelle, consulte son téléphone portable ou sa tablette pour tromper son ennui.

La DISI RAEB n'ayant pas attendu le célèbre humoriste et comédien, l'écran a fait son apparition lors des réunions ou des instances paritaires depuis quelques années. Et même lors du dépouillement des élections.

L'usage des portables est interdit dans les salles de cours. Ne pourrait-on pas imposer le même règlement dans notre Administration ? Et lui imposer la prochaine e-formation suivante : dialogue social, mode d'emploi ou comment vivre sans portable.

NOUS AVONS LES MOYENS DE NE PAS VOUS REMBOURSER

Saviez-vous que c'est le Code Civil qui régit les modalités d'assurance des agents de notre administration ? Une collègue l'a apprise à ses dépens. Le véhicule de service qu'elle utilisait a été dégradé et les voleurs, après avoir cassé la vitre, ont tout emporté, y compris ses effets personnels.

La Direction se retranche derrière l'ancien Code Napoléon pour affirmer qu'il ne sera pas procédé au remboursement des objets volés au prétexte qu'il ne faut rien laisser à la vue de personnes mal intentionnées. Et encore, la collègue a eu de a chance car l'administration pourrait envisager de se retourner contre elle pour avoir mis en péril le véhicule.

Après le Code Général des Impôts, voilà l'article 1382 et suivants du Code Civil. L'administration, toujours en quête de note de service rappelant son bon fonctionnement, s'appuie sur des textes dont certains datent de 1804.

A moins d'ignorer le règlement en vigueur. Ou pire, qu'elle feigne de ne pas le connaître.

E FORMATION, BOITE A CON

Depuis quelques mois, une nouvelle méthode d'apprentissage des connaissances a fait son apparition pour le plus grand bonheur des statisticiens de la formation professionnelle : l'eformation.

Avec le succès que l'on connaît, en particulier celle concernant les fameux FDD, les Frais de Déplacement, dont même notre Directeur a avoué que la première mouture était déficiente.

Et l'on apprend que, pour les stages LibreOffice, la durée est estimée à environ 1 heure mais comptabilisé 0,5 jour soit 3 heures dans l'outil FLORE (Formation avec un LOgiciel Réseau).

Et seront considérées comme ayant suivi la formation les agents pour lesquels le parcours affiche un état et un score "en cours, 75 % » ou un état« Validé ».

3/4 d'heure (75% de 1 heure) peuvent donc être considérées comme un stage de 3 heures. Joli tour de passe-passe !

On voit tout l'intérêt à court terme pour l'administration à remplacer les formations en "présentiel" par des e-formations.

Sont-elles au moins aussi efficaces que les formations classiques ? Des évaluations ont-elles été conduites ? Si oui, lesquelles et comment ?

La e-formation est-elle capable de fournir une méthodologie ? Pas sûr que les agents s'y retrouvent.